

Haïti : Quelques dilemmes, impasses et perspectives de la « Reconstruction-Refondation » post-séisme : 2010-2013

Cary Hector

« La situation actuelle en Haïti est le résultat d'un immense jeu de quilles **qui a maintenant cessé de faire sens**¹. »

Raoul Peck, 6 décembre 2010

« Au carrefour d'insignifiance où notre société se trouve aujourd'hui [...], il y a pour nous urgence à remettre en marche un processus de création de sens. Car le sens est ce qui fait le plus défaut à notre communauté aujourd'hui : il semble avoir déserté nos paroles, nos actes, nos professions de foi, nos gesticulations, nos projets, nos absences de projets [...]². »

André Vिलाire Chéry, 3 juillet 2011

« Haïti est aujourd'hui un pays fragilisé qui arrive au bout de toutes ses échéances [...]. Dysfonctionnement voire effondrement de ses institutions, extrême dépendance économique, espaces publics inexistantes ou mal gérés, population laissée à son propre compte lorsqu'elle n'est pas, dans ses poches les plus fragiles, instrumentalisée à des fins politiciennes [...]. L'État haïtien connaît pour la première fois de son histoire **une totale incapacité dans l'exercice de ses champs de souveraineté**³. »

Michèle Pierre-Louis, 2012

1. Raoul Peck (2010). « Haïti : sortir de la dépendance humanitaire ? », dans *Humanitaire*, 27 [En ligne], <http://humanitaire.revues.org/883>. (C'est l'auteur qui souligne.)
2. André Vिलाire Chéry (2011). « Errance ou enracinement : À nous de choisir », *Le Nouvelliste*, 3 juillet, Port-au-Prince, Haïti. (C'est l'auteur qui souligne.)
3. Michèle Pierre Louis (2012). « Une souveraineté à inventer », dans Jean-Louis Rainhorn (dir.), *Haïti, réinventer l'avenir*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, et Éditions de l'Université d'État d'Haïti, p. 343-351. (C'est l'auteur qui souligne.)

Résumé : Cette contribution s'inscrit dans une problématique de veille interrogative, certes sceptique-critique mais nullement désabusée. En d'autres termes, elle ne s'engage pas dans une énième entreprise de « bilan post-séisme » mais cherche plutôt à cerner quelques « dilemmes et impasses » dans la perspective de la « Reconstruction-Refondation post-séisme ». Liés entre eux, « dilemmes et impasses » s'interpénètrent, empiriquement ou de fait, dans le flux même des événements. Leur illustration heuristique conduit à l'examen de l'interrogation : « comment aider Haïti à sortir de la dépendance humanitaire ? », l'aide humanitaire étant devenue « structurelle ou « humanitaire d'État ». Suit, en conclusion, une réflexion prospective sur quelques paramètres de la « Reconstruction-Refondation post-séisme ». (Cette contribution est la version remaniée d'une intervention faite au « Symposium post-séisme sur l'Amérique latine, centrale et caraïbe », organisé par le Latein-Amerika Institut de la Freie Universitaet de Berlin, les 24-26 octobre 2013.



Rezime : Nan atik sa a, nou ap eseye pale sou kèk pwoblèm ki te toujou la, men ki pa vrèman fini. Sa vle di, se pa yon lòt bilan ki parèt apre tranbleman tè a, se prensipalman yon mwayen pou byen konprann dilèm epi sityasyon ki bloke avansman Rekonstriksyon-Refondasyon an. Sityasyon blokaj la ak dilèm yo makònen yonn ak lòt, yonn rantrè yonn nan lòt sou yon plan pratik oubyen nan la reyalyte mouvman evennman yo. Lè nou ap eseye demele yo sou yon plan syantifik, nou vin poze kesyon sa a : « Kouman pou nou rive ede Ayiti soti nan mandyansite? », paske èd imanite a rantrè nan chapant devlopman peyi a oubyen « Leta mandyan ». Sa vin lakòz yon refleksyon sou lavni an fonksyon kèk eleman ki rantrè nan « Rekonstriksyon-Refondasyon peyi a apre tranbleman tè a ». (Atik sa a se yon vèsyon korije pou yon prezantasyon ki te fèt nan Senpozòm pòs-tranbleman tè pou Amerik latin, Amerik Santral ak Karayib la. » Se Enstiti Latein-Amerika nan Freie Universitaet nan Berlin, ki te òganize li nan dat 24 pou rive 26 oktòb 2013.

1. INTRODUCTION

Les trois citations en exergue balisent les coordonnées conceptuelles de mon intervention : entre le constat de « non-sens » de Raoul Peck, l'obligation de « sens » d'André Vilaire Chéry et le diagnostic « d'incapacité totale » de l'État haïtien de Michèle Pierre-Louis, comment dresser et où situer un « bilan post-sismique » d'Haïti à la fin de 2013, soit presque trois ans après le cataclysme de janvier 2010 ? D'abord, à toutes fins utiles, un rappel identitaire des auteurs des citations : Raoul Peck, réalisateur, scénariste et cinéaste haïtien, ancien ministre de la Culture (1995-1997), auteur récent de *Assistance mortelle*, film-documentaire sur l'assistance internationale en Haïti, dont la première a été projetée à la Berlinale de mai 2013 ; André Vilaire Chéry, linguiste, professeur à l'Université d'État d'Haïti ; Michèle Pierre-Louis, économiste, ancienne première ministre en 2008-2009 et présidente de FOKAL (Fondation Connaissance et Liberté), une ONG haïtienne de premier plan.

Au cours des trois années ayant suivi le séisme, des bilans – circonstanciels, sectoriels, institutionnels, etc. – ont été produits à profusion, et ce, au plus tard dans la foulée de la fameuse Conférence internationale des bailleurs de fonds de mars 2010 à New York. Nous aurions donc plutôt l'embarras du choix. Mais, plus fondamentalement, nous considérons qu'il s'agirait, en ce qui nous concerne, d'une énième entreprise, sans doute utile mais toujours périlleuse — surtout si elle est auto justificative, de mise en place de l'exercice « *du verre à moitié plein, du verre à moitié vide*⁴ », ainsi que l'appréhende François Grünewald, qui renchérit avec les interrogations suivantes : « *Doit-on prendre comme référence ce qu'il y avait avant ? Doit-on inscrire le bilan dans une perspective d'un futur meilleur ? Quelles bases de données initiales utiliser pour faire les comparaisons ? Que faire quand les données sont inexistantes, peu crédibles, partielles*⁵ ? »

4. François Grünewald, « L'aide humanitaire : quel bilan deux ans après le séisme ? », dans *Rainhorn*, op. cit., p. 176.

5. *Idem*.

Notre positionnement de départ n'implique point une prise de distance délégitimant d'autres interventions de cette nature, en particulier celles de nos collègues haïtiens ici présents, chacun au demeurant bien placé et faisant autorité dans son champ respectif d'intervention. Dès lors, même si, inévitablement, nous aurons l'occasion de signaler ici et là quelques éléments de bilans, nous souhaitons plutôt nous inscrire dans une problématique⁶ de veille interrogative, sceptique-critique, mais nullement désabusée. En capsule, nous reprendrions volontiers la vieille recette de Gramsci – toujours actuelle, du moins dans notre cas : « Pessimisme de l'intelligence, optimisme de la volonté⁷ ! »

Éléments de cette problématique : « Dilemmes, impasses et perspectives de la Reconstruction-Refondation », inscrits et liés entre eux dans un contexte historico-structurel puis prolongés en une prospective d'emblée prescriptive-normative, compte tenu des nombreux vecteurs d'incertitudes politiques et institutionnelles qui, à notre avis, conditionnent la gouvernance d'Haïti dans un horizon de moyen-long terme.

Dès lors s'imposent préalablement quelques clarifications conceptuelles et méthodologiques. L'on aura noté que la présente intervention met en exergue la double thématique de la Reconstruction-Refondation en circulation en Haïti autour de la mi-février 2010, et entraînant comme effet tendancieux d'acclimater l'usage banalisé et substitutif d'une notion à l'autre et, plus grave, de leur conférer ainsi une connotation équivalente implicite.

Le point de départ aura été le *Building Back Better* de l'ancien président Bill Clinton, relayé par Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations Unies, mettant alors l'accent sur la

6. « Une problématique est constituée d'un ensemble de problèmes dont les éléments sont liés entre eux, la problématique étant l'art de poser correctement les questions et de formuler adéquatement les problèmes. » Robert Nadeau (1999). *Vocabulaire technique et analytique de l'épistémologie*, Paris, PUF, p. 542.

7. La citation exacte : « Je suis pessimiste avec l'intelligence, mais optimiste par la volonté ». (*Cahiers de prison*, Gallimard, Paris, 1978-92). Voir : fr.wikipedia.org/wiki/Antonio_Gramsci/Citations.

reconstruction physique des infrastructures anéanties ou mises à mal par le séisme. Or, lors d'une rencontre le 16 février avec le président français Sarkozy — qui effectuera ainsi la première visite d'État en Haïti d'un président français depuis la proclamation de notre indépendance le 1^{er} janvier 1804 — le président haïtien d'alors, René Préval, affirmera aussi bien sans ambages qu'avec surprise pour les uns et les autres : « *Le pays n'est pas à reconstruire. Il est à construire. Il est à refonder*⁸ ». Son premier ministre, Jean-Marc Bellerive, avait lui aussi appelé quelques jours plus tôt à une « Refondation d'Haïti » et même avancé l'idée d'un « pacte politique », sans lequel, disait-il, « *il n'y aura pas de refondation*⁹ ».

Qu'en est-il ? Il s'est agi là d'une appropriation purement discursive de la « Refondation » au plus haut niveau de la sphère gouvernementale. Appropriation qui fera long feu, car elle n'aura pas pu se traduire, de février 2010 à nos jours, en politiques publiques cohérentes et correspondantes, d'une part, pour cause d'impuissance institutionnelle et politique des décideurs nationaux, d'autre part, à cause des orientations pré déterminantes de la « Reconstruction » (au sens physique, infrastructurel et matériel) par les principaux décideurs internationaux et autres dispensateurs d'assistance post-sismique.

L'intelligentsia critique haïtienne aura eu le double mérite de faire valoir que la problématique de la Refondation, singulièrement celle de l'État, voire de l'État-nation, était antérieure au 12 janvier 2010 pour avoir eu cours tout au long des années 1990-2000 et qu'en conséquence le séisme n'aura pas eu, à cet égard, d'effet de césure, voire de *tabula rasa*, relative à la démarche de refondation de l'État : il l'aura au contraire magnifiée en l'élargissant à une approche à la fois plus englobante et volontariste, impliquant une transformation en profondeur (historico-structurelle) qui intègre activement les majorités de la nation exclues depuis 1804 dans le fonctionnement et la finalité des structures étatiques existantes.

Ainsi comprise, la Refondation post-sismique s'entend d'un projet politique, ressortissant donc au domaine de l'action politique, c'est-à-dire de la mobilisation et de l'organisation des forces vives porteuses du projet. Dans notre contribution à l'ouvrage collectif édité par Rainhorn [1], nous avons mentionné un certain nombre de dénominateurs essentiels pouvant servir de leviers pour des politiques publiques à moyen-long terme axées sur la Refondation (sans ordonnancement séquentiel et hiérarchique préconçu) :

- « *la reconquête progressive de la souveraineté nationale aux fins d'élargissement systématique et ciblé des marges d'autonomie des décideurs nationaux* ;

8. Interview du Président René Préval accordée au journal français *Le Point*, 16 février 2010

9. Déclaration du Premier ministre Bellerive lors du lancement du PDNA, le 12 février 2010. Voir Cary Hector, « Élections 2010 : Enjeux et Défis », *Rencontre*, no.22-23, juillet 2010 : 100-108.

- *la réémergence et la rénovation de l'État comme acteur central de la Refondation, muni au moins de ses pouvoirs régaliens et tourné vers l'inclusion active des majorités exclues du jeu politique* ;
- *la réactivation de la décentralisation comme axe stratégique et institutionnel de la Refondation* ;
- *l'élévation significative de la capacité de représentation des partis politiques non seulement comme rouages indispensables au régime démocratique institué par la Constitution de 1987, mais aussi comme relais idéologiques et organisationnels de la Refondation*¹⁰ ».

En fin d'exposé, nous aurons l'occasion de revenir sur des conditionnalités et perspectives de la Refondation comme projet politique. Dans l'immédiat, nous entreprendrons de jeter un coup d'œil sur quelques dilemmes et impasses post-sismiques cernés, à titre illustratif, parmi la pléthore de références disponibles aujourd'hui à cet effet. Nous nous en voudrions de ne pas prévenir que, dans notre approche du contexte post-sismique, « dilemmes et impasses » s'interpénètrent, empiriquement ou de fait, dans le flux même des événements, de telle sorte qu'il semblerait légitime de remettre en question l'économie d'une juxtaposition conceptuelle apparemment trop tranchée. Face à ce questionnement implicite, nous soulignons que notre démarche ne s'inscrit pas dans une finalité opératoire ad hoc mais cherche plutôt à conforter en amont les présupposés de la Refondation telle qu'entendue antérieurement.

2. DILEMMES

Les dilemmes sont d'ordre naturel ou conjoncturel.

1. En tout premier lieu, il s'agit bien sûr de la donnée brute et historique du tremblement de terre, comme événement cataclysmique primordial, survenu le 12 janvier 2010. Mais ce ne sera pas l'occasion ici de revenir, une fois de plus, sur « l'état des lieux » causé ou occasionné par ce cataclysme. Ses manifestations et conséquences auront été, depuis, très largement diffusées et répercutées, souvent *ad nauseam* ; elles sont donc assez amplement connues¹¹ pour que nous n'ayons pas à les ressasser aujourd'hui

Le constat d'intérêt ici, à titre de dilemme, est le suivant. La date du 12 janvier 2010 aura servi à nous rappeler douloureusement et à ancrer désormais dans nos esprits qu'Haïti, ►

10. Cary Hector, « Les perspectives de la reconstruction/refondation : « rebattre les cartes ? », dans Rainhorn, *op. cit.*, p. 258.

11. Qu'il suffise de rappeler que les pertes et dommages causés par le séisme ont été évalués à environ 12 milliards de dollars américains, soit plus de 120 % de notre PIB (produit intérieur brut). Pour des données gouvernementales sur le séisme, voir CIAT (Comité Interministériel d'aménagement du territoire), *Haïti, demain. Objectifs et stratégies territoriales pour la reconstruction*, République d'Haïti, 15 mars 2010. Sur le plan sociopolitique, voir USAID, *Haïti en détresse : impact du séisme de 2010 sur la vie et les opinions des citoyens*, Sommaire exécutif, mars 2011.

comme entité géologique, se situe « à la frontière des plaques tectoniques de l'Amérique du Nord et de la Caraïbe qui se déplacent l'une par rapport à l'autre à une vitesse d'environ 2 cm par an¹². » Elle est notamment traversée par deux grandes failles sismiquement actives : « l'une sur la côte Nord, de direction est-ouest, qui se prolonge à terre dans la vallée du Cibao en République dominicaine [...], l'autre, également à terre, au travers de la presqu'île du sud [de la République d'Haïti] [...] qui se prolonge en République dominicaine dans la vallée d'Enriquillo¹³ ».

L'ingénieur-géologue haïtien Claude Prépetit [2, 3], à qui nous empruntons ces données, s'est remarquablement distingué pour avoir préalablement alerté les autorités publiques (malheureusement sans succès) de la probabilité du cataclysme. Il rappelle, en prenant appui sur l'historien bien connu de Saint-Domingue, Moreau de Saint-Méry (1750-1819), qu'entre 1564 et 1789, l'île a connu 18 événements sismiques, les deux plus importants ayant été ceux du 18 octobre 1751 et du 3 juin 1770, qui ont ravagé Port-au-Prince.

Après Moreau de Saint-Méry, Claude Prépetit fait état de données compilées par l'Observatoire du Petit Séminaire Collège Saint-Martial (à Port-au-Prince) jusqu'en 1966 : il en ressort un total de 16 événements sismiques entre 1818 et 1962, dont le plus important aura été celui du 7 mai 1842, qui a détruit le Cap-Haïtien, deuxième ville au nord d'Haïti. (Sur une population estimée à 10 000 personnes, 5 000, soit 50 %, auraient péri par suite de ce tremblement de terre.)

Ce condensé de sismicité historique amène Prépetit à la conclusion, aussi imparable que la probabilité sismique elle-même, à savoir qu'il nous faut « apprendre à vivre avec les failles¹⁴ » (à l'instar donc des Japonais, des Chiliens, des Indonésiens, des Pakistanais, des Californiens, etc.). Cela dit, il avoue son « pire cauchemar : notre grande vulnérabilité¹⁵ », par exemple en termes de concentration démographique, notamment dans le département de l'Ouest (singulièrement à Port-au-Prince, trois millions d'habitants au moment du séisme), ou encore à cause de « l'absence de normes de construction¹⁶ » qui caractérise l'habitat haïtien, sous-jacente, on ne le sait que trop désormais, à l'ampleur démesurée des dégâts matériels causés par le séisme du 12 janvier 2010.

2. Au dilemme sismique pérenne s'est greffé celui « importé », pour ainsi dire en guise de « dommage collatéral », de l'épidémie de choléra déclenchée en octobre 2010, c'est-à-dire quelque 10 mois après le séisme. (Haïti n'a pas connu d'épidémie de choléra depuis environ cent cinquante ans.) Cette épidémie inattendue a causé plus de 8 000 mortalités et

infecté plus de 600 000 personnes¹⁷. (Plus exactement, selon le ministère haïtien de la Santé publique et de la Population (MSPP), 675 216 personnes infectées et 8 270 décès [4].)

Un certain nombre d'études scientifiques indépendantes et des recherches cliniques, dont le récent rapport produit par Yale University, ont clairement établi le lien direct entre le déclenchement de l'épidémie et une base népalaise de la MINUSTAH située à Méyè dans le Plateau Central d'Haïti. Selon l'étude, « l'épidémie a continué de ravager le pays durant l'année 2012, puis en octobre 2012 et au printemps de 2013, une nouvelle poussée d'infections a été constatée¹⁸ ». (Malgré les preuves accumulées, les Nations Unies, et singulièrement le secrétaire général, Ban Ki-moon, se sont obstinément refusées, jusqu'à récemment à la mi-septembre, à reconnaître leur responsabilité directe et légale et ont conséquemment rejeté toute idée d'indemnisation et d'excuses publiques vis-à-vis d'Haïti et du peuple haïtien, comme le demande par exemple le Yale Report. À l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York à la fin de septembre, le premier ministre haïtien a finalement évoqué « la responsabilité morale » des Nations Unies.)

3. À la sismicité endémique s'additionnent les cyclones et les tempêtes tropicales comme dilemmes naturels récurrents. Un bref rappel : en 2004, le cyclone Jeanne, dont le passage dévastateur a causé près de 3 000 morts, 1 484 disparus, 2 600 blessés, 300 000 personnes sinistrées, 5 000 maisons détruites et 1 724 logements endommagés, avec des pertes et dommages estimés à 7 % du PIB. Entre août et septembre 2008, coup sur coup, quatre cyclones s'abattent sur Haïti : Fay, Gustav, Hanna et Ike. Bilan des pertes et dommages estimé à près de 900 millions de dollars américains, soit 14,6 % du PIB. Mentionnons également les inondations fortement dévastatrices de 2008, 2010 et 2011 ainsi que les ouragans Isaac et Sandy en 2012.

Dans de telles conditions d'état d'urgence quasi permanent, il va presque sans dire que les décisions ou options de Reconstruction-Refondation non seulement en subissent les contrecoups immédiats, mais aussi deviennent elles-mêmes

12. Idem, *op. cit.*

13. Idem, *op. cit.*

14. Idem, *op. cit.*

15. Idem, *op. cit.*

16. Idem, *op. cit.*

17. Pour ces données et celles sur les cyclones et tempêtes tropicales, voir Watson Denis (2011). « Menaces hydrométéorologiques et risques géophysiques en Haïti », *Revue haïtienne d'histoire, de géographie et de géologie*, n° 241-244, Port-au-Prince, janvier-décembre, p. 31-67.

18. The Yale Report (2013). *Peacekeeping without Accountability. The United Nations' Responsibility for the Haitian Cholera Epidemic*. Il y a lieu de mentionner que le gouvernement haïtien a établi un Plan national d'élimination du choléra pour la période 2013-2015, avec un budget de 443,7 millions. Le fonds institué à cet effet par l'UNICEF, sur demande du gouvernement haïtien, a reçu **des annonces de contributions** s'élevant à 209,4 millions de dollars. Quant au Plan d'action humanitaire, il n'a pu y contribuer que 11,2 millions de dollars sur les 40 millions de dollars **demandés**. De toute façon, nous dit-on, « depuis 2012, le nombre d'organisations humanitaires qui se consacrent à la lutte contre le choléra a diminué de moitié, tout comme les stocks de médicaments disponibles pour traiter le nombre de malades prévus à la fin de 2013 ». (Voir Conseil de Sécurité des Nations Unies, *op. cit.*, p. 14. (C'est l'auteur qui souligne.)

potentiellement aléatoires, du fait qu'elles sont en fait affectées d'un coefficient variable d'incertitudes, par définition difficilement prévisibles et contrôlables, à l'intérieur même des marges résiduelles d'autonomie étatique.

3. IMPASSES

Les impasses s'entendent d'actions ou d'initiatives post-sismiques, de nature publique, parapublique ou internationale, dont la conception et la mise en œuvre, au regard du paradigme de la Reconstruction-Refondation, ont entraîné des résultats mitigés, peu probants, voire inopérants ou contre-productifs. Encore une fois, tout en reconnaissant d'emblée des acquis engrangés dans certaines sphères du redressement post-sismique (aide humanitaire d'urgence, santé publique préventive et d'appoint, relocalisation des déplacés, etc.), l'argumentaire en déploiement ci-après demeure de type heuristique, illustré à l'aide des deux questionnements suivants.

3.1 Haïti, pays émergent d'ici 2030 ?

C'est là l'objectif fixé par le gouvernement haïtien en mars 2010 dans son Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti (PARDN), renommé plus tard Plan stratégique pour la refondation d'Haïti. Mis au point avec le concours de l'expertise nationale et internationale, ce plan aura servi de réceptacle techno-discursif pour les 10 milliards promis à la Conférence de New York. Ceux-ci seraient canalisés vers quatre grands chantiers de la Reconstruction-Refondation : 1) la Refondation territoriale ; 2) la Refondation économique ; 3) la Refondation sociale ; 4) la Refondation institutionnelle¹⁹. Qu'en est-il quelque trois ans plus tard ?

En rigueur et en justice, et afin de répondre à la question, il faudrait pouvoir faire le tour desdits chantiers et en déterminer les réalisations acquises à ce jour. Cet examen ex post est d'évidence irréalisable dans les limites de cette contribution et aussi, il faut le dire, compte tenu des données disponibles, au mieux éparses, mais assurément lacunaires. Nous nous contenterons donc, pour notre propos, des indications signalétiques suivantes.

19. Pour une explicitation du contenu de ces chantiers, voir Claude Grand-Pierre (2011). « Le Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti. Synthèse de la vision gouvernementale de la reconstruction », dans Wilson Dorlus (dir.), *Entre refondation et reconstruction : les problématiques de l'avenir post-sismique d'Haïti*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti, p. 59-174.

Quant à la notion de « pays émergent », Grand-Pierre l'explique par les caractéristiques suivantes de la nouvelle société haïtienne que le PARDN appelle de ses vœux : « Une société équitable, juste, solidaire et conviviale [...] ; une société dotée d'une économie moderne, diversifiée, forte, dynamique, compétitive, ouverte, inclusive, et à large base territoriale ; une société où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits en termes quantitatifs et qualitatifs ; une société apprenante [...] ; tout ceci, avec l'encadrement d'un État unitaire, responsable, garant de l'application des lois et de l'intérêt des citoyens, fortement déconcentré et décentralisé. » (*Op. cit.*, p. 169.)

Créée avec la « Loi d'urgence » votée par le Parlement haïtien en avril 2010 et promulguée le 6 mai 2010, la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), instrument de cotutelle mis en place dans la foulée de la Conférence de New York et chargé de la gestion des 10 milliards au titre de l'humanitaire et de la reconstruction, sera coprésidée par l'ancien président américain Bill Clinton et le premier ministre haïtien Jean-Max Bellerive, avec une composition en principe paritaire de ses 28 membres de départ (étrangers et haïtiens). Sa mission :

« Assurer la planification stratégique, la coordination et la mise en œuvre des ressources provenant des bailleurs bilatéraux et multilatéraux, des organisations non gouvernementales et du secteur privé des affaires, en offrant toute la transparence et la responsabilité nécessaires. La CIRH œuvra à optimiser les investissements et contributions de ces entités²⁰. »

À l'expiration des 18 mois d'urgence post-séisme, la CIRH a cessé d'exister, en octobre 2011. Fin novembre 2012, elle est remplacée par le Cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti (CAED), désormais rapatrié au ministère de la Planification et de la Coopération Externe – un geste formel/symbolique de récupération institutionnelle souveraine. (Toutefois, lors d'une émission radiophonique récente, Claude Grand-Pierre a établi la distinction entre la CIRH comme « structure » et le CAED comme « mécanisme », confortant ainsi la différence qualitative de pouvoir régalien entre les deux entités.)

Fonctionnant comme un « État dans l'État », au grand dam de ses membres nationaux condamnés à y faire de la figuration, la CIRH s'est vu attribuer en bonne partie des fonctions régaliennes de l'État dans une perspective de développement national, d'autant plus que, selon l'article 10 du même arrêté présidentiel, elle aura eu la charge du « développement et de la révision continue du plan de développement d'Haïti²¹ » ainsi que « la définition des priorités d'investissements²² », etc. Selon le bureau de l'ancien président Clinton [5]²³, les 5,68 milliards de dollars décaissés peuvent être ventilés comme suit :

- humanitaire : 2,21 milliards de dollars ;
- réponse au choléra : 168,1 millions de dollars ;
- reconstruction per Conférence, 31 mars 2010 : 2,48 milliards de dollars ;
- reconstruction hors Conférence : 760,5 millions de dollars.

Quant à l'objectif de pays émergent en 2030, il semble n'être qu'une projection technocratique déclaratoire, déconnectée de l'économie réelle et de son état en dépression ►

20. Article 9 de l'arrêté présidentiel du 6 mai 2010.

21. Voir note 23

22. Voir note 23

23. Pour les données relatives à la CIRH, voir Fritz, Deshommes (2011). « Haïti, quelle refondation ? », dans Pierre Buteau et al. (dir.), *Refonder Haïti ?*, Montréal, Mémoire d'encrier, p. 101-121, et Cary Hector, *op. cit.*, p. 254.

« chronique-aiguë²⁴ », à en juger par quelques indicateurs macroéconomiques traditionnels des tendances observées après le séisme du 12 janvier 2010. (Celles-ci ne seraient d'ailleurs que « l'exacerbation des tendances de long terme des principaux agrégats de l'économie haïtienne²⁵ ».)

Le Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, en date du 19 août 2013, fait écho au Fonds monétaire international (FMI) comme suit : « En avril 2013, le Fonds monétaire international a jugé stable la situation macroéconomique en Haïti mais il a constaté que d'importantes failles institutionnelles et structurelles persistaient et que le pays restait très vulnérable aux chocs de l'économie mondiale. En juin 2013, le taux de croissance de l'exercice 2012-2013 était estimé à 3,4 %, bien en deçà des 6,5 % prévus précédemment et ce, en raison de la lenteur du relèvement du secteur agricole après la saison des ouragans et les sécheresses de l'an dernier. Les recettes fiscales pour les trois premiers trimestres de l'exercice 2012-2013 ont été inférieures aux prévisions budgétaires en raison du mauvais fonctionnement des administrations fiscale et douanière. Le déclin de l'aide internationale rend plus urgent encore le besoin d'améliorer les recettes fiscales. Les décaissements de l'État n'ont pas non plus atteint les objectifs en raison du manque d'investissements publics²⁶ ».

Enfin, M. Gregory Mevs, coprésident du Conseil consultatif présidentiel pour le développement économique et industriel (mis en place par l'actuel gouvernement), estime que, selon ses calculs, « le pays [aura] besoin de US \$ 20 milliards d'investissements directs pendant les prochains 5 à 10 ans pour devenir un pays émergent²⁷ ». Or, au cours de 2012, « le CFI (Centre pour la facilitation des investissements) n'a relevé que 200 millions de dollars d'investissements dans le pays²⁸ ». On se rend donc bien compte qu'à ce rythme, l'objectif serait loin de pouvoir

être atteint en... 2023, c'est-à-dire à l'expiration de l'horizon temporel de projection de M. Mevs.

3.2 « Sortir de la dépendance humanitaire²⁹ » ?

Qui ne se souvient du cri du cœur de René Depestre, poète et romancier haïtien résidant en France, alors bouleversé par « la tendresse mondiale³⁰ » qui, à son avis, « enveloppait Haïti³¹ » dans la foulée du séisme du 12 janvier 2010 ? Presque un an plus tard, en décembre 2010, le romancier et essayiste Lyonel Trouillot poussait, à partir de Port-au-Prince dévasté, un cri d'alarme suscité par une prise de conscience, non moins bouleversante et critique, de l'action humanitaire dans l'Haïti post-sismique.

Celle-ci, écrivait-il, « porte en elle cette contradiction qu'en déclarant vouloir répondre à des problèmes d'urgence, elle justifie en même temps sa propre existence [...]. À cette contradiction d'exister pour aider et d'aider pour exister, s'ajoute une deuxième dont on voit les effets en Haïti. L'Humanitaire peut avoir des partenaires locaux, mais il n'a pas d'égaux. Il pense seul les besoins des autres [...]. L'Humanitaire [...] affaiblit un État déjà faible³² ».

La cause ne serait-elle pas entendue ?

Comme s'il en fallait davantage pour étayer la mise en cause de l'Humanitaire, deux films-documentaires sont mis en circulation en 2013 : celui déjà mentionné de Raoul Peck (*Assistance mortelle*) et celui, plus récent (septembre 2013), réalisé par deux documentaristes américains, Alice Smeets et Frederick Biegmann : *AIDependence*. Selon l'argumentaire, « le film questionne (sic) le système de l'aide, le travail des organisations non gouvernementales et leurs impacts sur une vie dans la pauvreté. [...] *AIDependence* raconte l'histoire de la relation controversée entre le peuple d'Haïti et les organisations d'aide, les ONG³³ ».

Aiguillonné par de telles alertes en haut lieu, l'analyste qui voudrait entreprendre d'assembler, d'élucider et de départager faits, données, idées et opinions sur l'aide publique humanitaire devra avoir maîtrisé et consulté une masse prodigieuse de sources diverses : gouvernementales, paragouvernementales, non gouvernementales, citoyennes, etc. Telle n'aura pas été notre prétention à ce stade. Nous nous contenterons de prendre appui sur quelques-unes d'entre elles afin de rendre compte de l'interrogation qui coiffe cette section, à travers ses tenants et aboutissants³⁴. On pourrait ainsi parler de trois moments condi-

24. Le sociologue Alain Gilles en a fait une déconstruction décapante et aboutit à la conclusion qu'il s'agit là d'un autre cas de « culture du détournement » dont nous (Haïtiens) serions coutumiers. « Détourner un concept, ajoute-t-il, c'est le dépouiller de sa capacité d'analyse. C'est l'utiliser à des fins différentes pour lesquelles il a été produit. Pour produire un effet d'annonce ? Pour prendre un risque calculé ? », dans *L'Observatoire de la Reconstruction*, Port-au-Prince, n° 4, septembre 2012, p. 5-10. La formule « chronique-aiguë » paraphrase le constat de Paul Farmer : « acute-on-chronic » par rapport au contexte de dysfonctionnement social permanent d'Haïti dans son ouvrage : *Haïti : After the Earthquake*, PublicAffairs, 2011.

25. Émile Brutus et Camille Chalmers, « Construire ou Reconstruire Haïti ? Acteurs, Enjeux et Représentations », dans *Refonder Haïti ?*, op. cit. : 33-45.

26. Nations Unies, Conseil de Sécurité, *Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti*, S/2013/493, 19 août 2013.

27. Cité par Carlin Michel, voir note 28.

28. Carlin Michel (2013). « 20 milliards de dollars d'investissements pour émerger Haïti », *Le Nouvelliste*, Port-au-Prince, 21-22 septembre, p. 15. Sur la question des investissements directs étrangers, voir aussi l'analyse fouillée et instructive de Junia Barreau, *Investissements directs étrangers : la difficile équation haïtienne*, <http://www.touthaiti.com/economie/734-investissements-directs-etrange> (Consulté le 29 septembre 2013).

29. Voir note 1.

30. Cité dans Cary Hector, « Haïti : vom ersten Beben (Januar 1804) zum zweiten (Januar 2010) », Internationale Tagung Bientenario: 200 Jahre Unabhaengigkeit in Latein-Amerika, Deutsches Historisches Museum, Berlin, 9-11 Dezember 2010. Ronéoté.

31. Idem.

32. Cité par Pierre Salignon, « Haïti, république des ONG : "l'empire humanitaire" en question », dans Rainhorn, op. cit., p. 187-188.

33. Note d'information de la Fondation FOKAL qui en a offert une première projection à Port-au-Prince le 26 septembre 2013.

34. Voir en particulier : United Nations, *HAITI Humanitarian Action Plan 2013 (HAP)*; IASC (Inter-Agency Standing Committee), *Response to the Humanitarian Crisis in Haïti, 6-Month Report*, 2010; CounterPunch, *Haïti – Mais où diable est passé l'argent de la reconstruction ?* (Bill

tionnants : l'éruption de la solidarité universelle spontanée ; le déploiement de l'action humanitaire institutionnelle ; l'installation de la dépendance humanitaire et sa critique.

a) Indiscutable, faisant l'unanimité, la solidarité universelle spontanée, en particulier l'aide d'urgence, fait partie intégrante de notre mémoire collective post-sismique. Signalons brièvement quelques exemples : l'appel d'urgence lancé par les Nations Unies au début de mars 2010 a récolté près de 2,4 milliards de dollars (en majorité des dons privés) ; les États-Unis d'Amérique ont alloué 1,6 milliard de dollars au secours d'urgence. Ces montants – et bien d'autres – ont permis de sauver des vies, de fournir des abris, de la nourriture, de l'eau potable, des médicaments, etc., aux plusieurs milliers de sinistrés et de personnes affectées par le séisme.

Toutefois, un rappel pour l'histoire nous semble opportun, à savoir, comme le souligne Pierre Salignon³⁵ ou Raoul Peck³⁶, qu'avant « *le déferlement de compassion planétaire, ce sont les Haïtiens qui, dans les premières heures, se sont organisés avec leurs propres moyens pour dégager leurs proches des décombres, dénombrer les victimes et les enterrer, tenter d'avoir accès aux soins auprès des structures médicales fonctionnelles ou installées dans l'urgence. Les volontaires étrangers déjà présents ont certes participé aux secours, mais l'essentiel de la solidarité a été porté par les Haïtiens*³⁷ ». Plusieurs récits de témoins oculaires de renom corroborent cette observation, entre autres ceux des écrivains Yanick Lahens, Dany Laferrière, Louis-Philippe Dalembert, etc.

Autre rappel opportun : celui de la solidarité immédiate manifestée par ceux que nous appelons « nos voisins de l'Est », les Dominicains. En fait état un témoignage conjoint du sociologue haïtien Guy Alexandre et du géographe dominicain Raphael Emilio Yunen. Ils écrivent d'entrée de jeu : « *Juste quelques heures après la survenue, en Haïti, d'une des plus grandes catastrophes d'origine naturelle qu'ait connues l'humanité, d'innombrables gestes de solidarité avec le peuple haïtien se sont multipliés en République dominicaine. La spontanéité, la rapidité et l'ampleur de l'aide dominicaine, en ces moments et durant les mois suivants, furent quelque chose de tout à fait inattendu pour le peuple haïtien*³⁸ ».

En effet, le Inter-Agency Standing Committee (IASC) des Nations Unies confirme ce constat de solidarité comme suit : « *Neighbouring Dominican Republic was the first country to give*

*aid to Haiti, sending water, food, and heavy machinery. Hospitals in the Dominican Republic were made available for treatment of the wounded, and the airport was opened to receive aid to be distributed onwards to Haiti. The Dominican President visited Haiti on 14 January to establish an emergency assistance plan with Haitian President Préval [...] The Government sent 8 mobile medical units to Haiti along with 36 doctors, including orthopaedic specialists, traumatologists, anaesthetists, and surgeons. 39 trucks carrying canned food were dispatched, along with 10 mobile kitchens and 110 cooks capable of producing 100,000 meals per day*³⁹ ».

Soit dit en passant, ce même rapport de l'IASC signale que Cuba avait dépêché le plus fort contingent de médecins pour les secours d'urgence à l'occasion du séisme.

b) Aujourd'hui, plus de trois ans après le séisme, la communauté internationale nous aura gratifiés de moult rapports et bilans sur ses diverses réalisations dans le champ de la reconstruction post-sismique, ne serait-ce qu'au motif organisationnel de devoir rendre compte. Il s'agit ici de faire écho, de manière succincte et factuelle, aux données disponibles, sans l'accompagnement, à ce stade, d'une appréciation critique intrinsèque, ces données variant d'ailleurs (légèrement ou sensiblement) d'une source à l'autre et, de surcroît, émanant de rationalités discrétionnaires sous-jacentes.

L'Haïti HAP 2013 nous informe que « *l'action humanitaire en Haïti au cours des trois dernières années a aidé à améliorer la vie de plus d'un million et demi d'Haïtiens. Presque trois ans après le séisme dévastateur de 2010 qui a coûté la vie à 217 300 personnes et laissé 2,1 millions de sans-abri, l'action humanitaire a accompli des résultats tangibles significatifs. De 2010 à 2012, les acteurs humanitaires ont assuré des services adéquats à 1,5 million de déplacés par le tremblement de terre et aidé à en relocaliser 77% en dehors des camps. Le nombre de personnes nouvellement affectées par l'épidémie de choléra a été réduit considérablement et le taux de mortalité a baissé à 1,2%. Ont été également renforcées les capacités nationales de préparation et de réponse face à des urgences futures*⁴⁰ ».

Quant au Rapport du Secrétaire général des Nations Unies au Conseil de sécurité (19 août 2013), il consigne de son côté : « *Au 30 juin 2013, 279 000 déplacés vivaient dans 352 sites. Au total, le nombre de déplacés ayant quitté les camps entre 2010 et juin 2013 s'élève donc à 1 257 502 personnes, soit une réduction de 82%*⁴¹ ».

Quigley et Amber Ramanauskas, 12 janvier 2012), Reproduit par *Courrier International*, 16 janvier 2012 ; The Guardian (Guardian Development Network), *Are humanitarians learning the lessons from Haiti?*, [En ligne], <http://www.theguardian.com/global-development/2010/oct/29/apply-le...> (Consulté le 2 septembre 2013) ; *Projet Évaluation d'impact du séisme en Haïti : EISHA*, Séminaire EISHA/KAL-Haïti, Désastres naturels, impacts sociaux, Port-au-Prince, 26 et 27 septembre 2013.

35. Voir note 31.

36. Voir note 1.

37. Salignon, *op. cit.*, p.191.

38. Guy Alexandre et Raphael Emilio Yunen. « Solidarité haïtiano-dominicaine », dans *Conjonction*, *op. cit.*, p. 93-98.

39. IASC, *op. cit.*, p. 11., voir « Summary ».

40. United Nations, *Haiti: Humanitarian Action Plan 2013*, p.1. (Traduction libre)

41. Nations Unies, Conseil de Sécurité, *op. cit.* Ces données proviennent du dernier recensement de l'Organisation internationale des migrations (OIM) selon le projet EISHA qui indique les mêmes chiffres et pourcentages. Toutefois, on y trouve cette nuance d'interprétation qui en éclaire la signification : « Depuis 2010, il y a une réduction de 82% **du total des ménages déplacés** et une réduction de 77% **du nombre de sites de déplacés**, mais cette diminution ne signifie pas pour autant qu'ils

François Grünewald, qui jouit d'une longue expérience en recherche et évaluation de programmes humanitaires et de reconstruction post-sismique, soulève, en conclusion de son bilan de l'aide humanitaire en Haïti, quelques interrogations suggestives auxquelles il apporte lui-même des éléments de réponse :

- « **Le système d'aide a-t-il permis de sauver des vies ?** Dans la phase d'urgence, oui, mais en nombre hélas relativement limité et essentiellement durant les quinze à vingt premiers jours [...] Dans la phase de stabilisation, [...] [on] observe une très lente remontée des indicateurs, qui est plus forte quand une ONG est présente, mais qui reste très dépendante de la durabilité de l'aide extérieure;
- « **L'aide internationale déployée a-t-elle diminué les souffrances ?** Oui, mais encore assez superficiellement [...] »;
- « **Le système d'aide est-il prêt à gérer les défis qui s'annoncent ?** Pas encore⁴² ».

Après avoir passé en revue quelques circonstances liées notamment à la saison des pluies 2010 et 2011, à la crise du choléra, etc., Grünewald nous livre l'observation finale suivante, lourde d'appréhensions : « *Enfin, et même si la population haïtienne n'est pas d'une nature violente, le niveau d'insatisfaction et de frustration crée un contexte facilement "inflammable"*⁴³ ».

En pointillé, voici, puisés ailleurs, quelques ingrédients potentiels de cette « inflammabilité » :

Le taux de sous-emploi global des actifs occupés est passé de 54,8 % en 2007 à 63,1 % en 2012 ; le revenu mensuel médian a baissé, en moyenne, de 57,3 % en 2012 ; le coefficient de Gini indique une explosion des inégalités en Haïti, passant de 0,61 % en 2007 à 0,76 % en 2012 [6, 7].

Enfin, la problématique d'ensemble des **campes de déplacés**, comme nouvelle impasse périurbaine post-sismique, fait partie intégrante de l'« inflammabilité » post-12 janvier 2010. Le *Rapport du Secrétaire général des Nations Unies* n'y va pas par quatre chemins : « *La protection des déplacés reste une préoccupation majeure. Les fonds de l'aide humanitaire diminuent rapidement et les services de base (eau, assainissement et hygiène) dans les camps déclinent plus vite que le nombre de déplacés. [...] À la fin juin, 105 camps, accueillant en tout 75 000 personnes, étaient menacés d'expulsion. Entre janvier et juin 2013, 1 177 ménages ont été expulsés de force de quatre camps, souvent par la police ou d'autres autorités*⁴⁴ ».

Des chercheurs haïtiens vont plus loin et tirent la sonnette d'alarme en conséquence. Alrich Nicolas et Pierre-Jorès Mérat estiment que « *les camps représentent un condensé des conditions de vie d'un pays dont la population est majoritairement*

*pauvre. Mais il n'y a pas que la pauvreté nue qui domine dans les camps. D'autres manifestations sociales y sont repérables et qui expliquent pourquoi les camps sont aujourd'hui un lieu d'expression de premier plan de la question sociale*⁴⁵ ». Le géographe Jean-Marie Théodat, qui s'est concentré sur Port-au-Prince, en particulier sur le Champ de Mars dont l'esplanade avait abrité plus de 30 000 personnes, en plein cœur de la capitale, lance cet avertissement sans fards : « *De la façon dont seront traités les réfugiés du Champ de Mars dépendra l'avenir du tout nouveau pouvoir en Haïti. De la façon dont sera restituée la place du Champ de Mars à ses usages d'avant dépendra l'avenir de l'État*⁴⁶ ».

c) Avec le recul, les bilans, les observations de terrain et les témoignages accumulés, il est généralement admis que l'assistance humanitaire s'est « routinisée », c'est-à-dire durablement installée dans l'Haïti post-sismique. En d'autres termes, elle est désormais travaillée par une dynamique d'autoreproduction, dite structurelle – même si, au cours de 2012-2013, sont toujours à l'œuvre des manœuvres de rétraction ou encore de *phasing out*, amorcées d'ailleurs dès la fin de 2010.

Les facteurs de cette inversion structurelle sont complexes : entre autres, l'évacuation opérationnelle de l'État haïtien, due à sa propre incapacité fonctionnelle accélérée (bien avant 2010), le contournement explicite de cet État par des bailleurs de fonds, surtout bilatéraux, au bénéfice des ONG qui leur sont liées ou proches, les effets pervers du rôle substitutif dévolu à celles-ci par rapport aux instances publiques défaillantes ou absentes, etc., sans compter l'incidence déstabilisatrice des logiques internes propres aux ONG, soit comme entités autosuffisantes, soit comme relais de l'aide publique au développement de leur pays d'origine.

Par ailleurs, il convient de prendre en compte les regards critiques « internes » portés sur l'assistance humanitaire, notamment face à la spécificité du séisme du 12 janvier 2010 comme « cataclysme urbain » d'une ampleur inattendue. D'où l'insuffisance, l'inadéquation et l'impropriété des modèles ou instruments d'intervention traditionnels et familiers. Nous ne prétendons pas ici vouloir dupliquer les constats d'organismes nationaux ou internationaux préposés à cet effet, lesquels, à partir de ces regards, ont cherché à cerner les nouveaux défis de l'assistance humanitaire et les leçons à en tirer. À titre d'exemple le Rapport de l'IASC dont le sous-titre « *Achievements, Challenges and Lessons to be learned* » signale cette préoccupation ad hoc de réorganisation instrumentale et opérationnelle [8]. Il

aient tous trouvé une solution durable de logement. » (Gras et italiques de l'auteur)

42. François Grünewald, *op. cit.*

43. Idem, *op. cit.*, p.182.

44. Voir note 41.

45. Voir note 46.

46. Voir : *Revue haïtienne d'histoire, de géographie et de géologie*, janvier-décembre 2011, *op. cit.* (Gras de l'auteur). On peut mentionner comme « emblématiques » de cette situation les camps Corail et Canaan. Voir notamment la chronique de l'enquête de terrain réalisée par Jean-Marie Théodat, « Au pays de Canaan », *L'Observatoire de la Reconstruction*, numéro 1, mai 2012, p. 12-18. L'écrivaine Kettly Mars a consacré à la vie quotidienne dans Canaan un roman d'un réalisme presque insoutenable.

en est de même des « Recommandations » du Guardian Development Network [9].

En conséquence, il nous apparaît plus plausible de rappeler quelques regards critiques « externes » qui se réfèrent certes au cas haïtien mais qui ne lui sont pas exclusifs. L'expression de ces regards ayant été déjà largement répandue à travers de nombreuses publications, des revues spécialisées et autres sources médiatiques connues, nous en proposons ici un aperçu indicatif. Pour l'essentiel, ils concernent la mutation structurelle de l'assistance humanitaire, la présence pléthorique des acteurs humanitaires, les effets pervers et les dérives, les gaspillages et détournements de fonds, etc.

Au premier chef: la déclaration fracassante de Ricardo Seitenfus, alors représentant spécial du secrétaire général de l'Organisation des États Américains (OEA) et chef de son bureau en Haïti. « *L'aide d'urgence, affirme-t-il, est efficace. Mais lorsqu'elle devient structurelle, lorsqu'elle se substitue à l'État dans toutes ses missions, on aboutit alors à une déresponsabilisation collective. S'il existe une preuve de l'échec de l'aide internationale, c'est Haïti. Le pays en est devenu la Mecque [...]. La communauté internationale a le sentiment de devoir refaire chaque jour ce qu'elle a terminé la veille. La fatigue d'Haïti commence à poindre*⁴⁷ ».

Dans leur contribution à l'ouvrage collectif *Refonder Haïti?* [10], deux auteurs approfondissent cette thématique dans une section intitulée « Les stratégies humanitaires: ériger l'humanitaire en système ». Voici leur constat: « *La stratégie humanitaire, très forte aujourd'hui vu l'incapacité de l'État haïtien à intervenir et à apporter des réponses aux différents problèmes qui surgissent ou qui sont aggravés par le séisme, est en train de se métamorphoser dangereusement. Dans un premier temps, il y a le fait que l'humanitaire se déploie dans un mouvement de substitution des structures humanitaires aux structures étatiques [...]. Dans un second temps, et dans une relation à la durée, l'aide humanitaire se révèle contre-productive, enlève à la personne toute son autonomie et tue l'instinct de survie des bénéficiaires [...]. Ce concept s'appuie sur l'idée simple que l'aide d'urgence est temporaire, mais qu'il s'agit après de continuer à assister la population qui fait l'objet de l'aide*⁴⁸ ».

Quant aux gaspillages, détournements et autres dérives⁴⁹ imputés à l'assistance humanitaire, ils font l'objet de traitements

circonstanciés: audits, rapports ad hoc, témoignages, dénonciations, etc. Par exemple, Salignon porte un éclairage comparatif sur les promesses des bailleurs de fonds et observe que « *[dans] la majorité des cas, c'est moins d'un quart [de ces promesses faites sous le coup de l'émotion] qui sont effectivement versées. Pourquoi, se demande-t-il, en serait-il autrement pour Haïti*⁵⁰ ? » De plus, à son avis, « *l'État haïtien lui-même, tout en disant vouloir contrôler les acteurs humanitaires, ne souhaite pas les voir partir réellement, trop conscient des lendemains incertains*⁵¹ ». L'auteur craint enfin une explosion de la « *bulle humanitaire [laquelle comporterait] le risque [...] de provoquer un nouveau séisme, celui-ci économique et social*⁵² ».

On ne perçoit pas l'écho d'un tel cri de Cassandra dans le témoignage de Raoul Peck, qui s'applique plutôt à entreprendre une dissection clinique, sans langue de bois et presque nostalgique, de la mutation en cours de l'assistance humanitaire en Haïti et ailleurs. « *Le terme "humanitaire", répond-il à son interviewer, [...] a été vidé de sa substance et surtout de son sens étymologique (et historique). Cela fait bien longtemps qu'on ne gère plus de l'humain mais des statistiques et des grands ensembles de problèmes et de populations "cibles" [...] L'idéaliste au sac à dos et en sandales, qui dormait chez l'habitant, a fait place à des experts internationaux comme leurs homologues du même nom et dont les 4x4 blancs ne se distinguent plus que par les logos collés sur leurs portières avant*⁵³. » Puis de conclure avec une référence au professeur Costas Douzinas pour qui l'humanitaire a remplacé la civilisation, l'empire humanitaire étant le nouveau visage d'une vieille figure: la mondialisation. Selon Douzinas, « *les mouvements humanitaires s'organisent à l'image du marché, transformant la souffrance humaine et les droits humains en marchandises*⁵⁴ ».

Cela dit, la question de départ demeure encore entière: comment aider Haïti à sortir de la dépendance humanitaire? Par quels voies et moyens? Et surtout, par le relais de quel État haïtien?

4. PERSPECTIVES

La diversité des données de la problématique post-sismique (géophysiques, démographiques, environnementales, sociopolitiques, socioéconomiques, etc.), associée d'emblée à leur complexité et à leur interaction constante, rend illusoire toute quête de réponse linéaire et définitive à l'interrogation précédente.

La réponse s'entend d'une composante d'éléments, certes de politiques publiques, à définir et à mettre en place par choix raisonné, consensuel, mais aussi volontariste. Au cœur de ►

47. Entrevue accordée au journal suisse *Le Temps* et reproduite dans *Haïti Libre*, 21 décembre 2010, [En ligne], <http://www.haitilibre.com/article-1963-haiti-social-les-causes-de-l-ech...>

48. Émile Brutus et Camille Chalmers, « Construire ou reconstruire Haïti? Acteurs, enjeux et représentations », dans *Refonder Haïti?*, op. cit., p. 35-39.

49. L'article déjà cité de *CounterPunch* établit une liste de « sept points où les dons ne sont pas allés ». Le point 6 révèle qu'« une partie non négligeable de l'argent promis n'a jamais été distribuée. La communauté internationale a décidé de ne pas laisser le gouvernement haïtien gérer le fonds d'assistance et de relèvement et a insisté pour que deux institutions soient créées pour approuver les projets et les dépenses dédiées aux fonds de reconstruction envoyés pour Haïti: la Commission intérimaire

pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) et le Fonds pour la reconstruction d'Haïti ».

50. Salignon, op. cit., p. 193-194.

51. *Idem*.

52. *Idem*.

53. Peck, op. cit., voir note 1.

54. Peck, op. cit. (Voir note 1.)

cette démarche: la remise sur les rails d'un processus endogène de « création de sens », ainsi que l'appelle de ses vœux le linguiste André Vilaire Chéry [11]. En d'autres termes, comment concevoir et construire le passage de ce qui est donné et vécu aujourd'hui comme « Reconstruction » au projet latent de « Refondation » ?

Voici, sous forme d'interpellation, un cadrage suggestif que j'emprunte à Alain Sancerni et à Lyonel Trouillot, coéditeurs du bel ouvrage *Haïti, le désastre et les rêves* [12] :

« Au-delà de la simple information, aujourd'hui saturée et brouillée; au-delà de l'explication technocratique et de la gestualité charitable; au-delà du rite émotionnel (prière, élégie ou incantation) ou du simple récit, à quelle distance salutaire se tenir et de quoi s'éloigner, autant pour les Haïtiens que pour les non-Haïtiens, pour penser, comprendre, dire, réparer, transformer⁵⁵ ? »

4.1 La Refondation comme processus de transformation, de « réinvention » d'Haïti

En partant des prémisses formulées en introduction, il ne s'agit pas ici d'imaginer ou de penser ce projet par anticipation, encore moins une fois pour toutes. Notre démarche prospective entend simplement faire le tour de quelques points d'ancrage et conditionnalités incontournables. Étant donné l'usage courant et substitutif des notions de Reconstruction et de Refondation, nous l'avons rappelé antérieurement, il convient, nous semble-t-il, de parer à deux écueils conceptuels parallèles: 1) celui de la *Refondation élitiste-technocratique*, de type *building back better*, c'est-à-dire sans vision d'ensemble intégrée, émanant d'une impulsion initiale des décideurs nationaux et sans participation interactive des secteurs les plus représentatifs de la nation; 2) celui de la *Refondation discursive-idéologique*, de type progressiste, sans souci concret et constant de sa transcription structurelle et institutionnelle, en d'autres termes, sans l'accompagnement d'une démarche opérationnelle consciente d'invention et de concordance des voies et moyens qui en assureraient l'enracinement réel et surtout son appropriation intergénérationnelle sur la longue durée.

Mais comment transformer, « réinventer » Haïti, sans véritablement maîtriser à la fois notre passé et notre présent ?

Certes, en 1804, nous avons commis « l'inacceptable, l'indicible et l'impensable » en imposant à l'Occident, de notre lointaine Caraïbe, un cran d'arrêt au système dominant du colonialisme et de l'esclavagisme. Dès le départ, notre indépendance était donc, de ce fait, mise entre parenthèses et notre développement, condamné au non-développement. Non-reconnaissance étatique, indemnités abusives et léonines, mises en quarantaine, humiliations et agressions caractérisées et autres, etc., rien ne

nous aura été épargné pour faire pièce à notre quête solitaire d'affirmation nationale et identitaire.

Mais nous aussi, nous nous sommes lentement autodétruits, à commencer par l'assassinat du premier fondateur de la nouvelle Haïti, l'irréductible général en chef de l'Armée indigène, Jean-Jacques Dessalines, et à travers nos guerres intestines et nos luttes fratricides tout au long du 19^e siècle et jusqu'au début du 20^e siècle. À quelques exceptions près, nos élites dominantes n'ont pas su ou pu durablement penser « développement national et cohésion nationale ». Fondamentalement extraverties et ankylosées par leur « bovarysme collectif », selon le mot sévère du D^r Jean Price Mars, ces élites n'ont pas su instaurer, ou alors de manière très superficielle et éphémère, un dialogue fécond, c'est-à-dire constructif, avec les majorités populaires qui ont porté et portent encore notre pays haïtien à bout de bras. C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui, toujours et encore, une nation d'exclusions sociales et d'inégalités socioéconomiques parmi les plus criantes au monde et qui s'auto reproduisent de génération en génération.

On le répète à satiété et souvent avec complaisance: le séisme du 12 janvier 2010 nous a certes mis en face d'une opportunité, non pas celle des « affaires de la reconstruction » ou de « l'Humanitaire d'État », mais bien celle de relever le défi essentiel de l'après-séisme, autrement dit celle de devoir et de pouvoir casser résolument ce que notre vétéran historien, Leslie F. Manigat, a appelé notre « dynamique de recul », en bref, l'opportunité de relever le défi de notre Refondation comme État, nation et société.

Nous ne pouvons pas y arriver seuls. Bien sûr, il nous faut d'abord nous réapproprier le processus, l'endogénéiser, l'haïtianiser, au sens où l'ancien sénateur américain John Kerry, aujourd'hui secrétaire d'État, le caractérisait comme *Haitian-owned*. Les propositions et références haïtiennes ne manquent pas – en Haïti comme en diaspora.

Que nous faut-il ? Certes, des économistes et des gestionnaires, mais aussi des anthropologues, des sociologues, des historiens, des politologues, des psychologues, des agronomes, des techniciens, des artisans, des paysans encadrés et équipés, etc. Mais pas la charité humanitaire ni des coopérants « pressés » ou à la petite semaine ! Il nous faut concevoir et organiser, avec le concours de leur pays d'adoption, la contribution multiforme de nos ressources humaines disponibles et expatriées aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en France et ailleurs. Sur la base d'une nouvelle coopération internationale sous le signe de la Refondation, il nous faut aspirer à l'autonomie, à la souveraineté dans l'interdépendance, au commerce équitable et à la réhabilitation du respect mutuel qui nous a été ravi et refusé, voilà plus de 200 ans. Il nous faut reconquérir cette dignité qui nous a permis, comme l'a réaffirmé solidairement Ricardo Seitenfus, « d'illuminer l'histoire de l'humanité et des droits humains⁵⁶ », voilà plus de 200 ans. Toutefois, à tout cela une condition sine

55. Alain Sancerni et Lyonel Trouillot (2011). *Haïti, le désastre et les rêves*, dans *Riveneuve Continents, Revue des littératures de langue française*, Paris, Riveneuve Éditions, n° 13, printemps.

56. Voir note 47.

qua non : en Haïti même, « le sursaut national », « le dialogue national », « le consensus national », etc., autant de mots d'ordre politiquement corrects et historiquement justes mais restés malheureusement jusqu'ici à leur niveau de résonance incantatoire ! La démarche de Refondation passe, en amont, par leur concrétisation politique et institutionnelle.

Pour terminer, rappelons que le titre de l'ouvrage *Haïti, réinventer l'avenir* [1] est issu d'un colloque intitulé « Haïti, les lendemains qui tremblent ». À quoi le propriétaire et directeur général du quotidien *Le Nouvelliste*, Max Chauvet, invité au colloque, avait rétorqué, avec un humour haïtien caractéristique, « *Tremblons, chers amis, mais ne nous effondrons pas*⁵⁷ ! » ■

BIBLIOGRAPHIE

1 RAINHORN, Jean-Louis (dir.) (2012., *Haïti, réinventer l'avenir*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, et Éditions de l'Université d'État d'Haïti.

57. Max Chauvet, « Témoignage. Où en est Haïti un an après le séisme? », dans Rainhorn, *op. cit.*, p.132.

2 PRÉPETIT, Claude (2011). « Tremblements de terre en Haïti: mythe ou réalité? », dans *Revue de la Société haïtienne d'histoire, de géographie et de géologie*, Port-au-Prince, n° 241-244, janvier-décembre, p. 21-30.

3 PRÉPETIT, Claude (2011). « Apprendre à vivre avec les failles », dans *Conjonction, La revue franco-haïtienne de l'Institut français d'Haïti*, 64^e année, Port-au-Prince, n° 233, p. 9-18.

4 CARLIN Michel, « 20 milliards d'investissements pour émerger Haïti », *Le Nouvelliste*, 20 septembre 2013, p. 7.

5 CHALMERS, Camille (2012). « Le bilan économique de la "reconstruction" », dans *L'Observatoire de la Reconstruction*, Port-au-Prince, n° 2, p. 4-7.

6 IHSI, DIAL et Banque mondiale (2012). *ECVMAS – Enquête nationale sur les conditions de vie des ménages après séisme*.

7 EISHA (2013). *Le marché du travail en 2012 et évolution depuis 2007*, septembre.

8 Le Rapport de l'IASC dont le sous-titre « Achievements, Challenges and Lessons to be learned »

9 « Recommendations » du **Guardian Development Network**

10 Michèle Pierre Louis (2012). « Une souveraineté à inventer », dans Jean-Louis Rainhorn (dir.), *Haïti, réinventer l'avenir*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, et Éditions de l'Université d'État d'Haïti

11 CHÉRY, André Vilaire (2011). « Errance ou enracinement : À nous de choisir », *Le Nouvelliste*, 3 juillet, Port-au-Prince, Haïti.

12 SANCERNI, Alain, et Lyonel TROUILLOT (2011). *Haïti, le désastre et les rêves*, dans *Riveneuve Continents, Revue des littératures de langue française*, Paris, Riveneuve Éditions, n° 13.

Cary Hector, Ph. D. est Licencié en droit de l'Université d'État d'Haïti et Docteur en science politique, Freie Universitaet de Berlin, Allemagne. Ancien Professeur titulaire de science politique, Université du Québec à Montréal. Ancien Doyen de la Faculté des sciences administratives, Université Notre-Dame d'Haïti (Cap-Haitien). Chargé de mission senior au Rectorat de l'Université Quisqueya, Port-au-Prince, Haïti. Membre du Conseil de direction de la Revue Haïtienne d'Histoire, de Géographie et de Géologie. Membre du Comité scientifique de la Chaire Louis-Joseph-Janvier sur le Constitutionnalisme en Haïti, Université Quisqueya. Membre de l'Association Internationale de Science Politique (AISP/ IPSA) et de l'American Political Science Association (APSA). caryhector@yahoo.fr

